



(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication :
MA 33792 B1

(51) Cl. internationale :
G09F 3/00

(43) Date de publication :
03.12.2012

(21) N° Dépôt :
33881

(22) Date de Dépôt :
23.05.2011

(71) Demandeur(s) :
EL BOUAZZAOUI MAJID, residence les chenes imbl 2 apt 7 ouled m'taa Temara (MA)

(72) Inventeur(s) :
EL BOUAZZAOUI MAJID

(54) Titre : **DISPOSITIF ELECTRONIQUE POUR L'IDENTIFICATION DES PERSONNES, DES ANIMAUX OU DES OBJETS; L'ECHANGE D'INFORMATIONS OU DE MESSAGES**

(57) Abrégé : LE BUT DE LA PRÉSENTE INVENTION EST DE PROPOSER UN DISPOSITIF (B) TRÈS RÉDUIT, QUI PERMET À SON PROPRIÉTAIRE D'ÊTRE IDENTIFIÉ AUTOMATIQUÉMENT SANS NÉCESSITER DES SERVEURS DE STOCKAGE CENTRALISÉS, D'AFFICHER DES INFORMATIONS PLUS DÉTAILLÉES LORS DE LA CAPTURE DES IMAGES (FIGURE 2), QU'IL SOIT UNE PERSONNE, UN ANIMAL, OU UN OBJET; ET QUI PERMET DE RECEVOIR DES INFORMATIONS OU DES MESSAGES DE LA PART DE TERMINAUX (A) FIXES OU MOBILES À PROXIMITÉ SANS AVOIR À CONNAITRE L'ADRESSE INTERNET OU LE NUMÉRO D'APPEL DU DESTINATAIRE. CE BUT EST ATTEINT PAR UN DISPOSITIF (B) TRÈS RÉDUIT, NE COMPORTANT QU'UNE BATTERIE, UNE MÉMOIRE (M2) DE STOCKAGE, UN AFFICHEUR (A2) SIMPLIFIÉ EN OPTION, DES MOYENS DE COMMUNICATION SANS FIL (S2) ET UNE INTERFACE (I2) D'INTERCONNEXION ENTRE L'ENSEMBLE DE CES ÉLÉMENTS, CARACTÉRISÉ EN CE QUE CETTE INTERFACE (I2) EST CONTRÔLÉE À DISTANCE, PAR DES TERMINAUX (A) FIXES OU MOBILES, POUR L'AFFICHAGE (A2) ÉVENTUELLEMENT OU LA MÉMORISATION (M2) DES INFORMATIONS REÇUES SUR LE DISPOSITIF (B) LUI-MÊME ET POUR LA TRANSMISSION, VERS CES TERMINAUX (A), DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE, UN ANIMAL OU UN OBJET DISPOSANT DE CE DISPOSITIF (B).

« Dispositif électronique pour l'identification des personnes, des animaux ou des objets ; l'échange d'informations ou de messages »

5 **Abrégé du contenu technique de l'invention**

Le but de la présente invention est de proposer un dispositif (B) très réduit, qui permet à son propriétaire d'être identifié automatiquement sans nécessiter des serveurs de stockage centralisés, d'afficher des informations plus détaillées lors de la capture des images (figure 2), qu'il soit une personne, un animal, ou un objet ; et qui permet de recevoir des informations ou des messages de la part de terminaux (A) fixes ou mobiles à proximité sans avoir à connaître l'adresse Internet ou le numéro d'appel du destinataire.

Ce but est atteint par un dispositif (B) très réduit, ne comportant qu'une batterie, une mémoire (M2) de stockage, un afficheur (A2) simplifié en option, des moyens de communication sans fil (S2) et une interface (i2) d'interconnexion entre l'ensemble de ces éléments, caractérisé en ce que cette interface (i2) est contrôlée à distance, par des terminaux (A) fixes ou mobiles, pour l'affichage (A2) éventuellement ou la mémorisation (M2) des informations reçues sur le dispositif (B) lui-même et pour la transmission, vers ces terminaux (A), des informations sur une personne, un animal ou un objet disposant de ce dispositif (B).

33792
03 DEC 2012

Description de l'invention

Champ de l'invention

La présente invention concerne le domaine des appareils mobiles avec batterie, mémoire de stockage, afficheur et moyens de communication sans fil. Elle concerne en particulier les
5 appareils électroniques pour l'identification des personnes, des animaux ou des objets ; l'échange d'informations ou de messages.

Etat de la technique

Il existe de nombreuses réalisations pour l'identification automatique de personnes ou d'objets, par exemple, les systèmes d'identification des employés via un badge d'accès ; ou les systèmes
10 d'identification de produits avec un code barre dans un supermarché.

Il existe aussi de nombreuses réalisations d'appareils permettant de mentionner des informations sur les images capturées, par exemple la date et l'heure. Hors ces informations restent insuffisantes lorsqu'il s'agit d'identifier des dizaines de personnes rencontrées brièvement et photographiées, par exemple, lors d'une exposition, on se retrouve toujours avec de nombreuses
15 photographies où les personnages restent inconnus.

En plus, ces systèmes nécessitent que les informations soient stockées dans des bases de données volumineuses centralisées dans des serveurs accessibles via des réseaux locaux ou par Internet.

Il existe également de nombreuses réalisations permettant à une personne de recevoir des informations ou des messages de la part de terminaux fixes ou mobiles à proximité. Mais cela
20 nécessite de connaître l'adresse ou le numéro d'appel du terminal destinataire.

Ainsi, les solutions connues sont inappropriées soit lorsqu'il s'agit d'identification automatique sans nécessiter des serveurs de stockage centralisés, soit lorsqu'on souhaite contacter une personne dont on ne connaît ni son adresse internet ni son numéro d'appel ou lorsqu'on souhaite afficher des informations plus détaillées lors de la capture des images, par exemple le nom des
25 personnes ou des objets.

Brève description de l'invention

En partant de l'état de la technique discuté ci-dessus, l'invention a pour objectif de créer un dispositif (B) du type mentionné au début, qui permet à son propriétaire d'être identifié
30 automatiquement sans nécessiter des serveurs de stockage centralisés, d'afficher des informations plus détaillées lors de la capture des images (figure 2), qu'il soit une personne ou un animal, ou un objet ; et qui permet de recevoir des informations ou des messages de la part de terminaux (A) fixes ou mobiles à proximité sans avoir à connaître l'adresse Internet ou le numéro d'appel du destinataire.

Ce but est atteint par un dispositif (B) très réduit, ne comportant qu'une batterie, une mémoire
35 (M2) de stockage, un afficheur (A2) simplifié en option, des moyens de communication sans fil (S2) et une interface (i2) d'interconnexion entre l'ensemble de ces éléments, caractérisé en ce que cette interface (i2) est contrôlée à distance, par des terminaux (A) fixes ou mobiles, pour l'affichage (A2) éventuellement ou la mémorisation (M2) des informations reçues sur le dispositif (B) lui-même et pour la transmission, vers ces terminaux (A), des informations sur une
40 personne, un animal ou un objet disposant de ce dispositif (B).

Brève description des figures

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui va suivre, faite en se référant aux dessins annexés qui sont donnés à titre d'exemple nullement limitatif, sur lesquels :

- la figure 1 illustre un exemple d'utilisation de l'invention pour prise de photo en groupe ;
- la figure 2 illustre un exemple de résultat obtenu par l'invention après une prise de photo en groupe ;
- la figure 3 illustre un exemple de réalisation pour le contrôle à distance de l'invention pour la mémorisation des informations ;
- la figure 4 illustre un exemple de réalisation pour le contrôle à distance de l'invention pour l'affichage des informations ;
- la figure 5 illustre un exemple de réalisation pour le contrôle à distance de l'invention pour la récupération des informations vers un terminal fixe ou mobile ;

10 **Description détaillée de l'invention**

Un système global qui montre les principaux éléments pour la réalisation de l'invention est illustré sur les figures 3, 4 et 5. A l'exception du concept inventif de l'invention, les éléments des figures 3, 4 et 5 sont bien connus dans l'art antérieur et ne seront donc pas décrits en détails. Par ailleurs, la description du concept inventif concernera essentiellement les étapes de mémorisation des informations figure 3, contrôle d'affichage figure 4 et de transmission des informations figure 5.

Les figures 3, 4 et 5 décrivent les éléments ci-après :

- Terminal fixe ou mobile A
- Dispositif de l'invention B
- L'information M1 envoyée par le terminal A vers le dispositif B pour être mémorisée M2 ou affichée A2
- Interfaces i1 et i2 pour le traitement de l'information qui sera transmise ou reçue via le réseau sans fil S1 ou S2
- L'information A1 à afficher sur le terminal A et qui a été récupérée à partir du dispositif de l'invention B

Sur la figure 3 est illustré un modèle de dispositif B qui permet de mémoriser M2 les informations en provenance d'un terminal émetteur A fixe ou mobile à proximité. Selon notre exemple, le terminal A transmet des informations saisies ou préenregistrées dans sa mémoire M1 via le réseau sans fil S1. Ces informations sont ensuite détectées par le dispositif B à travers le même réseau S2 et enregistrées dans sa mémoire M2.

Dans un mode de réalisation, le dispositif B peut disposer d'une mémoire interne M2 et d'une mémoire optionnelle extension qui pourra être ajoutée par l'utilisateur.

Dans un autre mode de réalisation, le dispositif B ne pourra avoir qu'une seule mémoire M2 pour le stockage des informations.

35 Le dispositif B de l'invention peut être alimenté par une simple batterie.

Dans une autre variante de l'invention, le dispositif B peut être alimenté par une batterie rechargeable.

Les figures 1 et 2 illustrent une solution avec affichage. Dans ce cas, l'information à afficher A2 peut provenir directement du terminal émetteur A fixe ou mobile à proximité. Cet affichage peut servir soit à identifier sur une image une personne, un animal ou un objet dans un groupe équipé du même type d'appareils 1, 2, 3, 4, 5 et 6, soit à choisir le destinataire d'un message.

Pour l'identification sur une image figures 1 et 2 d'une personne, d'un animal ou d'un objet dans un groupe équipé du même type de dispositif 1, 2, 3, 4, 5 et 6, chaque dispositif 1, 2, 3, 4, 5 et 6 faisant partie du groupe émet les informations enregistrées dans sa mémoire M1 vers le terminal

27

A sur lequel l'image a été enregistrée. Parmi ces informations, il y a l'information A2 affichée sur le dispositif B et visible sur l'image figure 2.

5 Lorsqu'une personne souhaite contacter une personne équipée du dispositif B objet de la présente invention, il a la possibilité de récupérer les informations M2 correspondantes à cette personne à l'aide d'un terminal A fixe ou mobile à proximité du dispositif B, utilisant le réseau sans fil S1 et S2. Les informations M2 récupérées sont préenregistrées par le propriétaire et peuvent être modifiées à tout moment par ce dernier grâce à un terminal A fixe ou mobile à condition de disposer d'un code secret.

10 Une autre solution consiste à enregistrer les informations dans la mémoire M2 du dispositif B via une liaison par câble avec un terminal A fixe ou mobile.



Revendications

1. Dispositif (B) très réduit, ne comportant qu'une batterie, une mémoire (M2) de stockage, un afficheur (A2) simplifié en option, des moyens de communication sans fil (S2) et une interface (i2) d'interconnexion entre l'ensemble de ces éléments, caractérisé en ce que cette interface (i2) est contrôlée à distance, par des terminaux (A) fixes ou mobiles, pour l'affichage (A2) éventuellement ou la mémorisation (M2) des informations reçues sur le dispositif (B) lui-même et pour la transmission, vers ces terminaux (A), des informations sur une personne, un animal ou un objet disposant de ce dispositif (B).
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le terminal (A) transmet des informations saisies ou préenregistrées dans sa mémoire (M1) via le réseau sans fil (S1). Ces informations sont ensuite détectées par le dispositif (B) à travers le même type de réseau (S2) et enregistrées dans sa mémoire (M2).
3. Dispositif selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce qu'il peut disposer d'une mémoire interne (M2) et d'une mémoire optionnelle extension qui pourra être ajoutée par l'utilisateur.
4. Dispositif selon la revendication 1 et 2 caractérisé en ce qu'il possède une seule mémoire (M2) pour le stockage des informations.
5. Dispositif selon la revendication 3 ou 4 caractérisé en ce qu'il peut être alimenté par une batterie non rechargeable.
6. Dispositif selon la revendication 3 ou 4 caractérisé en ce qu'il peut être alimenté par une batterie rechargeable.
7. Dispositif selon la revendication 5 ou 6 caractérisé en ce qu'il possède un afficheur. Dans ce cas, l'information à afficher (A2) peut provenir directement du terminal émetteur (A) fixe ou mobile à proximité. Cet affichage peut servir soit à identifier sur une image une personne, un animal ou un objet dans un groupe équipé du même type d'appareils (1, 2, 3, 4, 5 et 6), soit à choisir le destinataire d'un message.
8. Dispositif selon les revendications 1 à 7 caractérisé en ce que l'identification sur une image (figures 1 et 2) d'une personne, d'un animal ou d'un objet dans un groupe équipé du même type de dispositif (1, 2, 3, 4, 5 et 6) est effectuée lorsque chaque dispositif (1, 2, 3, 4, 5 et 6) faisant partie du groupe émet les informations enregistrées dans sa mémoire (M1) vers le terminal (A) sur lequel l'image a été enregistrée. Parmi ces informations, il y a l'information (A2) affichée sur le dispositif (B) et visible sur l'image (figure 2).
9. Dispositif selon les revendications 1 à 8 caractérisé en ce qu'une personne peut contacter une autre personne équipée du dispositif (B) objet de la présente invention, et elle a la possibilité de récupérer les informations (M2) correspondantes à cette personne à l'aide d'un terminal (A) fixe ou mobile à proximité du dispositif (B), utilisant le réseau sans fil (S1 et S2). Les informations (M2) récupérées sont préenregistrées par le propriétaire et peuvent être modifiées à tout moment par ce dernier grâce à un terminal (A) fixe ou mobile à condition de disposer d'un code secret.
10. Dispositif selon les revendications 1 à 9 caractérisé en ce que le propriétaire peut enregistrer les informations dans la mémoire (M2) du dispositif (B) via une liaison par câble avec un terminal (A) fixe ou mobile.

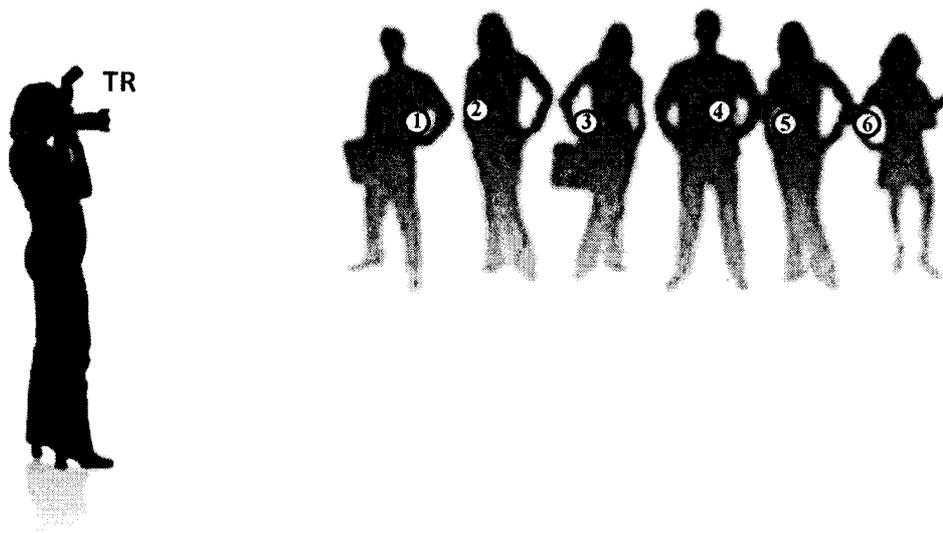


Figure 1

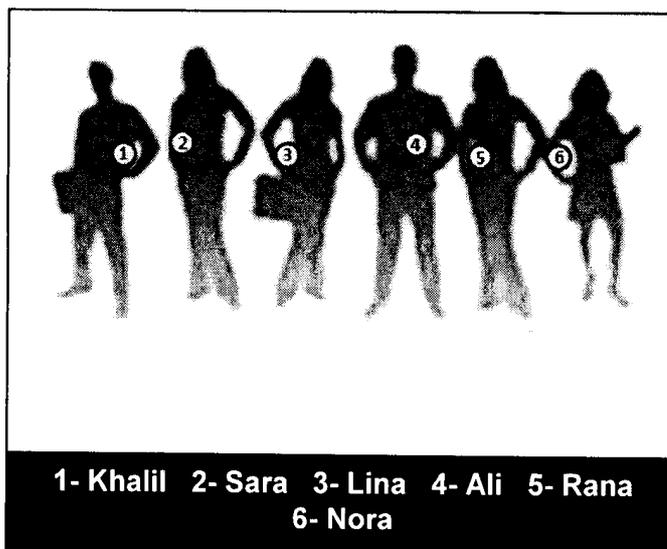


Figure 2



Figure 3



Figure 4

A handwritten signature or mark in the bottom right corner of the page.

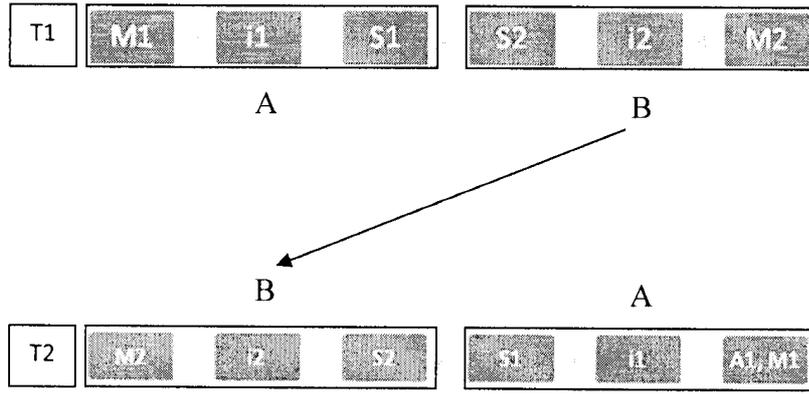


Figure 5